

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BREBIERES**

**ARRETE 2026-15**

**FERMETURE DU TERRAIN MULTI SPORT COMMUNAL**

**A PARTIR DU MERCREDI 24 JUIN**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire pour assurer la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant que la commune est propriétaire du terrain multi sports ;

Considérant la communication de la Préfecture indiquant que le département du Pas-de-Calais est placé en vigilance ROUGE canicule par Météo-France à compter de ce mercredi 24 juin à 12h00 ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures temporaires de fermeture du terrain multi sports afin d'assurer la sécurité des usagers du terrain multi ports ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour assurer la sécurité des usagers pendant la période de canicule débutant ce mercredi 24 juin à midi, le terrain Multisport communal sera fermé dès ce mercredi 24 juin 2026 et jusqu'à la tombée de la canicule.

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Maire,
  - Monsieur le garde particulier communal,
  - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitry-en-Artois,
  - Madame la secrétaire générale de mairie,
- sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noyelles-sous-Bellonne, le 24 juin 2026,

Le Maire,

Rodrigue LEFRERE

